



PAPIN
& ASSOCIÉS
EXPERTISE COMPTABLE . AUDIT . CONSEIL

PARTAGEONS
NOTRE
enthousiasme

Didier BARRE
Estelle BELLOIR
Thibaut BLANLOEIL
Frédéric LECOMTE

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION RECREAMOMES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Rue Françoise Dolto
49600 BEAUPREAU EN MAUGES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION RECREAMOMES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

4 Rue Françoise Dolto
49600 BEAUPREAU EN MAUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association RECREAMOMES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RECREAMOMES relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables afférents aux subventions et financements et aux provisions pour indemnités de fin de carrière.

Nos travaux ont consisté à vérifier l'application des méthodes retenues, leur correcte évaluation et traduction dans les comptes.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet, le 10 juin 2024

PAPIN & ASSOCIES

Commissaire aux comptes

Estelle BELLOIR



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	26 019	21 052	4 967	5 771
Autres immobilisations corporelles	58 022	47 380	10 642	10 791
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	84 041	68 432	15 609	16 562
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	644		644	
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés	33 740	1 777	31 964	33 549
Autres créances	145 052		145 052	117 264
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	253 220		253 220	171 118
Charges constatées d'avance	1 144		1 144	8 741
ACTIF CIRCULANT	433 800	1 777	432 024	330 673
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	517 842	70 209	447 633	347 236
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à plus d'un an (brut)	1 777	1 777		

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	44 424	81 321
RESULTAT DE L'EXERCICE	90 057	-36 897
Subventions d'investissement	5 221	3 725
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	139 702	48 149
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	117 454	109 588
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	117 454	109 588
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 375	44 036
Dettes fiscales et sociales	161 709	144 204
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		805
Autres dettes	393	453
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES (1)	190 477	189 499
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	447 633	347 236
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	190 477	189 499
(2) Dont concours bancaires courants		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) Sauf avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	865 444	684 075
Produits des activités annexes	1 391	1 766
Legs		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	444 279	427 173
Reprises et Transferts de charge	2 053	5 950
Autres produits	525	14
Collectes		
Cotisations		
Report des ressources		
Quote-part subventions renouvelables		
Total	1 313 693	1 118 979
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	118 532	115 267
Charges externes	109 819	133 606
Impôts et taxes	48 912	46 153
Salaires et Traitements	741 878	697 122
Charges sociales	185 224	182 307
Amortissements et provisions	22 467	7 753
Engagements à réaliser		
Autres charges	2 525	500
Total	1 229 357	1 182 708
RESULTAT D'EXPLOITATION	84 335	-63 729
Produits financiers	1 819	1 465
Charges financières		
RESULTAT FINANCIER	1 819	1 465
Opérations faites en commun		
RESULTAT COURANT	86 154	-62 264
Produits exceptionnels	5 476	31 637
Charges exceptionnelles	1 573	6 270
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 903	25 367
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
EXCEDENT OU PERTE	90 057	-36 897

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 447 633 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 90 057 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 19/03/2024.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association RECREAMOMES a pour activité l'accueil de jeunes enfants de 1 mois 1/2 à 10 ans.

Cette association, loi 1901, propose 3 services :

- le mutli accueil dédié aux enfants âgés de 0 à 3 ans propose 18 places en accueil régulier et 18 places en accueil occasionnel
- l'accueil périscolaire accueille les enfants de la Maternelle à l'élémentaire scolarisés et habitants la commune de Beaupreau en Mauges avant et après l'école.
- l'accueil de loisirs s'adresse aux enfants de 3 à 10 ans pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Le conseil d'administration (CA) de l'association « Récréamômes » est composé de 12 parents bénévoles. Il se réunit une fois par mois pour échanger sur le fonctionnement des 3 services :

Les membres du CA se réunissent également dans différentes commissions autour des différents projets et activités de l'association.

Elle bénéficie du soutien financier de la collectivité de Beaupreau en Mauges mais également de la MSA et de la CAF.

Son habilitation CAF permet aux familles de bénéficier des aides mises en place pour la garde de jeunes enfants. Une convention a été signée avec leur service pour la période 01/01/2022 - 31/12/2026.

Un avenant à la convention MSA a également été signée en 2022 et applicable à l'année 2022 et prévoit le versement d'une prestation de service à taux fixe, taux qui sera complémentaire à celui de la CAF afin d'obtenir 100%.

Afin de garantir le meilleur service, l'association n'a cessé de maintenir le niveau de ses installations et renouvelle régulièrement son matériel.

Pour fidéliser et rassurer les familles, l'équipe pédagogique en place se veut stable et familière.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Règles et méthodes comptables

- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Aucune immobilisation ne justifie une décomposition par composant.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 090	929		26 019
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 827			16 827
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 277	7 840	9 922	41 195
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	85 194	8 770	9 922	84 041
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	85 194	8 770	9 922	84 041

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 770		8 770
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		8 770		8 770
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		9 922		9 922
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		9 922		9 922

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 319	1 734		21 052
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 319	1 058		15 377
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 993	6 931	9 922	32 003
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	68 631	9 723	9 922	68 432
ACTIF IMMOBILISE	68 631	9 723	9 922	68 432

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 179 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	33 740	31 964	1 777
Autres	145 052	145 052	
Charges constatées d'avance	1 144	1 144	
Total	179 936	178 159	1 777
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	385
Etat-produits a recevoir	729
Divers produits a recevoir	143 938
Total	145 052

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales					
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	81 321			36 897	44 424
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ. sociales	-36 897	36 897	90 057		90 057
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	44 424	36 897	90 057	36 897	134 481
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 725		1 495		5 221
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	48 149	36 897	91 552	36 897	139 702

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	109 588	7 867			117 454
Total	109 588	7 867			117 454
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		11 434			
Financières					
Exceptionnelles					

L'estimation des IFC s'effectue de façon retrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur l'hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge en vigueur en écartant l'application du barème issu de l'ANI du 11/01/2008.

Ces engagements ont été provisionnés sur l'exercice concerné.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2023 est de 3.20%

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 190 477 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 375	28 375		
Dettes fiscales et sociales	161 709	161 709		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	393	393		
Produits constatés d'avance				
Total	190 477	190 477		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Emprunts, dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer

	Montant
Fourn.factures non parvenues	4 200
Dettes. prov. congés à payer	58 690
Charges soc.sur congés à payer	19 973
Total	82 862

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	1 144		
Total	1 144		

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Jusqu'au 31/12/2021, l'Association s'acquittait d'un loyer pour l'occupation des locaux mis à disposition par la Commune de Beaupreau en Mauges. En contrepartie de ce loyer, l'association percevait une subvention équivalente.

Depuis le 01/01/2022, il a été décidé ne plus appliquer ce dispositif. Dorénavant, la commune de Beaupreau en Mauges détermine chaque année et pour chaque service le montant des charges supplétives.

Ces charges supplétives sont déterminées par l'application d'un tarif horaire de 5.56 € multiplié par le nombre d'heures d'utilisation sur l'année civile concernée.

L'impact est significatif sur les comptes puisque ces charges supplétives ne sont pas retenues dans le résultat dégagé par l'association et sont donc comptabilisées en classe 8.